



DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction administration générale, bureau droits collectifs.*

**ARRÊTÉ N° 806 portant dissolution du cercle mixte de l'école interarmées du renseignement et des études linguistiques de Strasbourg (Bas-Rhin).**

*Du 6 décembre 2006*

NOR D E F T 0 6 5 2 8 8 0 A

---

*Références :*

Décret n° 81-732 du 29 juillet 1981 (BOC, p. 3902 ; BOEM 135, 620-5\*et 707), modifié.

Décret n° 91-687 du 14 juillet 1991 (BOC, p. 2549 ; BOEM 510) modifié.

Instruction n° 1832/DEF/DCCAT/ABF/AF/3 du 11 avril 2001 (BOC, p. 2921 ; BOEM 135).

*Référence de publication :* BOC N°9 du 4 mai 2007, texte 26.

---

**Art. 1er.** Le cercle mixte de l'école interarmées du renseignement et des études linguistiques de Strasbourg (Bas-Rhin) est dissous à compter du 30 septembre 2006.

**Art. 2.** Les avoirs en deniers et le matériel de cet organisme sont transférés au cercle mixte de garnison de Strasbourg.

**Art. 3.** Le général gouverneur militaire de Metz, commandant de la région terre Nord-Est , des forces françaises et de l'élément civil stationnés en Allemagne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de division,  
directeur central du commissariat de l'armée de terre,*

Gérard DELTOUR.